

**SYNDICAT MIXTE THABOR VANOISE**

Mairie  
Place de l'Hôtel de Ville  
73500 MODANE



Réaménagement de l'espace débutant avec  
implantation du téléski des Chalets  
**Commune de Modane**

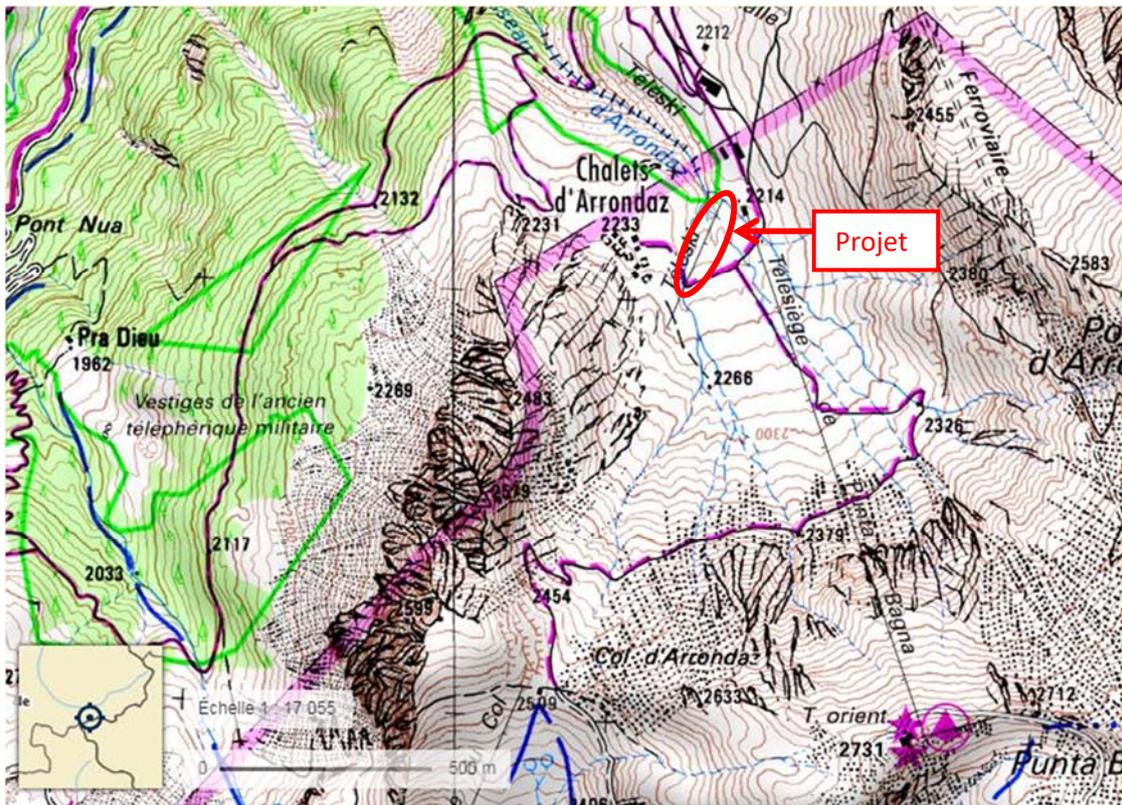
**EXAMEN CAS PAR CAS – ANNEXES 2 A 6**

N° Affaire : 18070  
Février 2019

## SOMMAIRE

<i>ANNEXE 2 : PLANS DE SITUATION</i> .....	3
<i>ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE</i> .....	4
<i>ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET</i> .....	7
<i>ANNEXE 5 : ZONE NATURA 2000</i> .....	8
<i>ANNEXE 6 : NOTE ENVIRONNEMENTALE</i> .....	9
A. CARACTERISTIQUES DU PROJET .....	9
B. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL .....	10
1) Contexte hydrographique / Zones humides.....	10
2) Le milieu naturel .....	12
3) Milieux d'intérêt écologique et inventaires .....	14
4) Le paysage.....	16
5) La ressource en eau.....	17
6) Les risques naturels.....	18
C. SYNTHESE.....	21

## ANNEXE 2 : PLANS DE SITUATION



**Localisation de la zone de projet sur fond Scan25 - IGN**

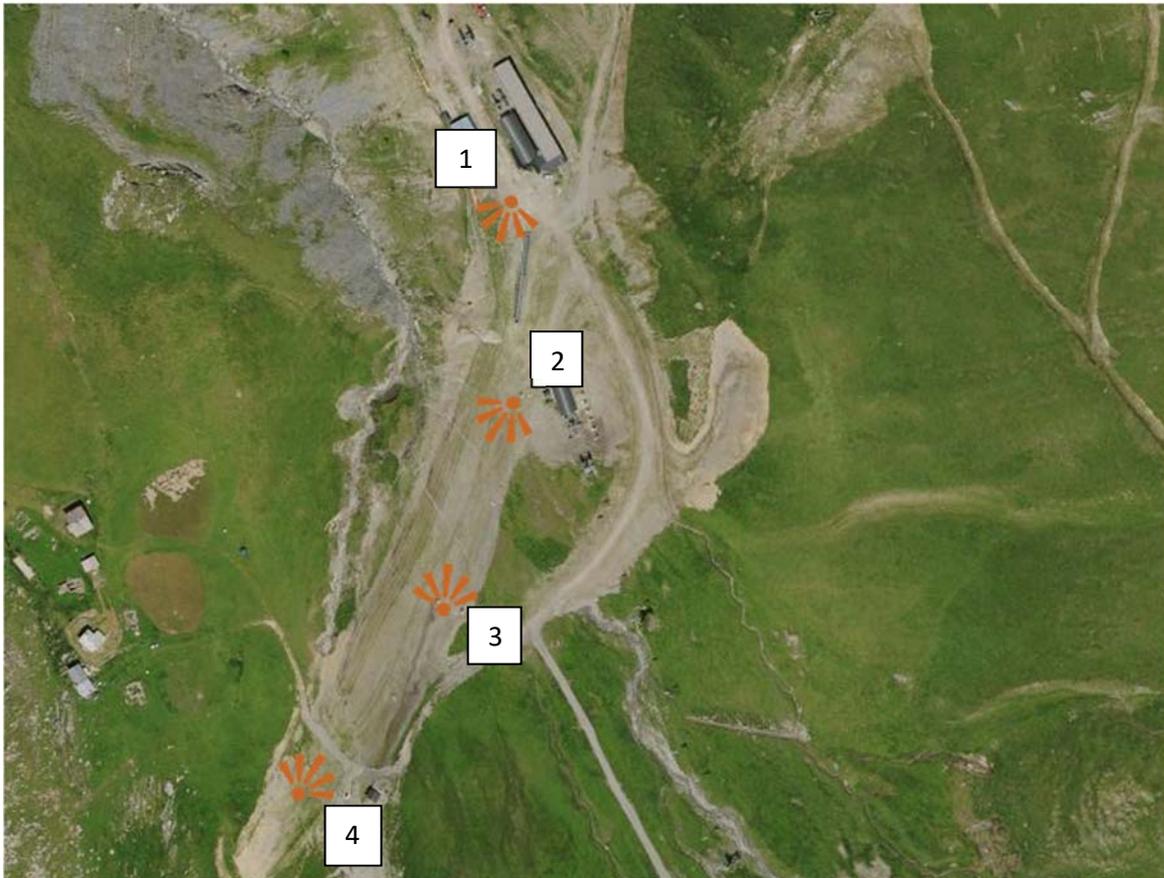
Source : Géoportail



**Localisation de la zone de projet sur fond Orthophotoplan - IGN**

Source : Géoportail

### ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE



Localisation des prises des vues



Photo 1 : vue du bas du secteur de projet

Source : EPODE Octobre 2018



*Photo 2 : vue sur le secteur de projet*  
*Source : EPODE Octobre 2018*



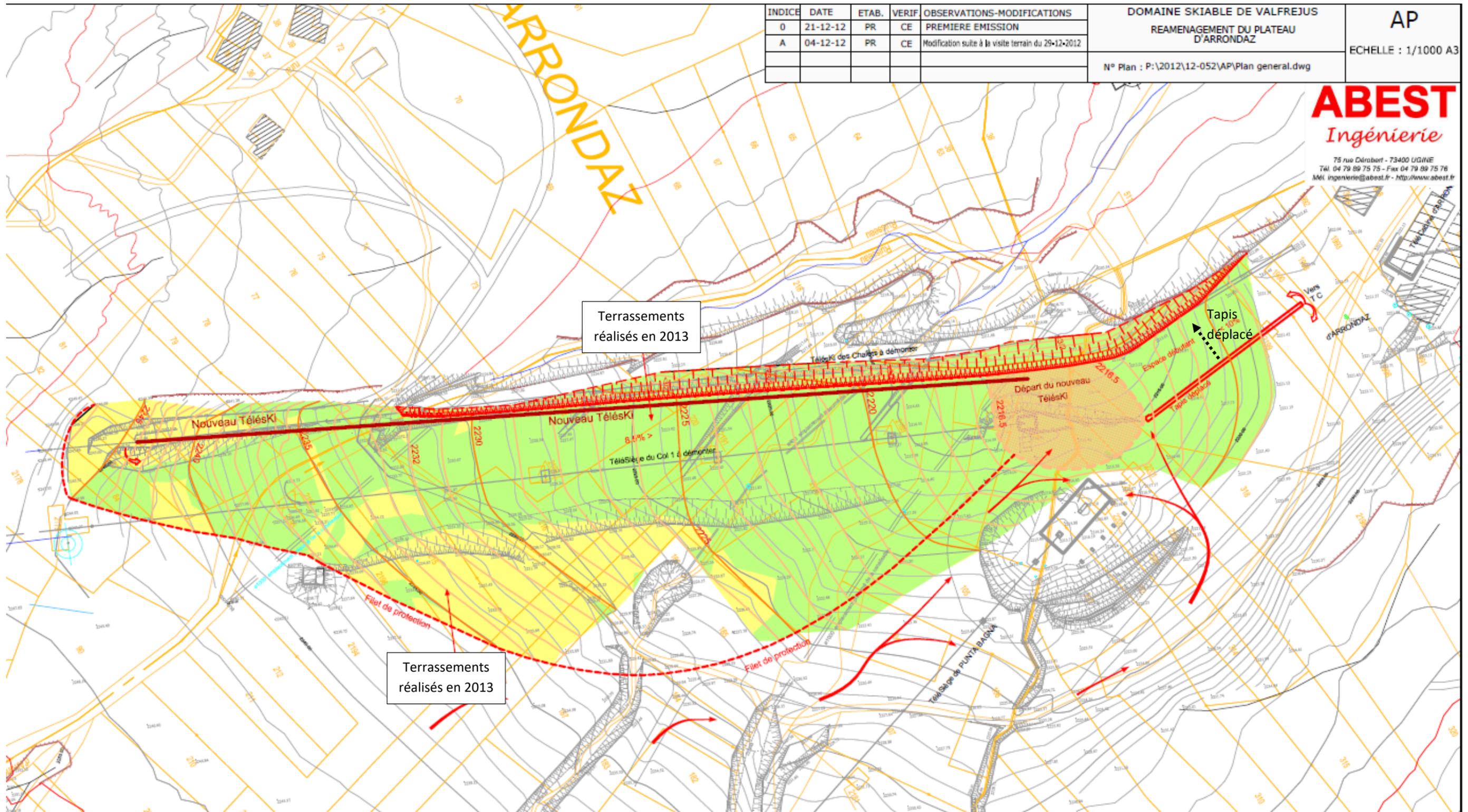
*Photo 3 : vue sur la partie intermédiaire du secteur de projet*  
*Source : EPODE Octobre 2018*



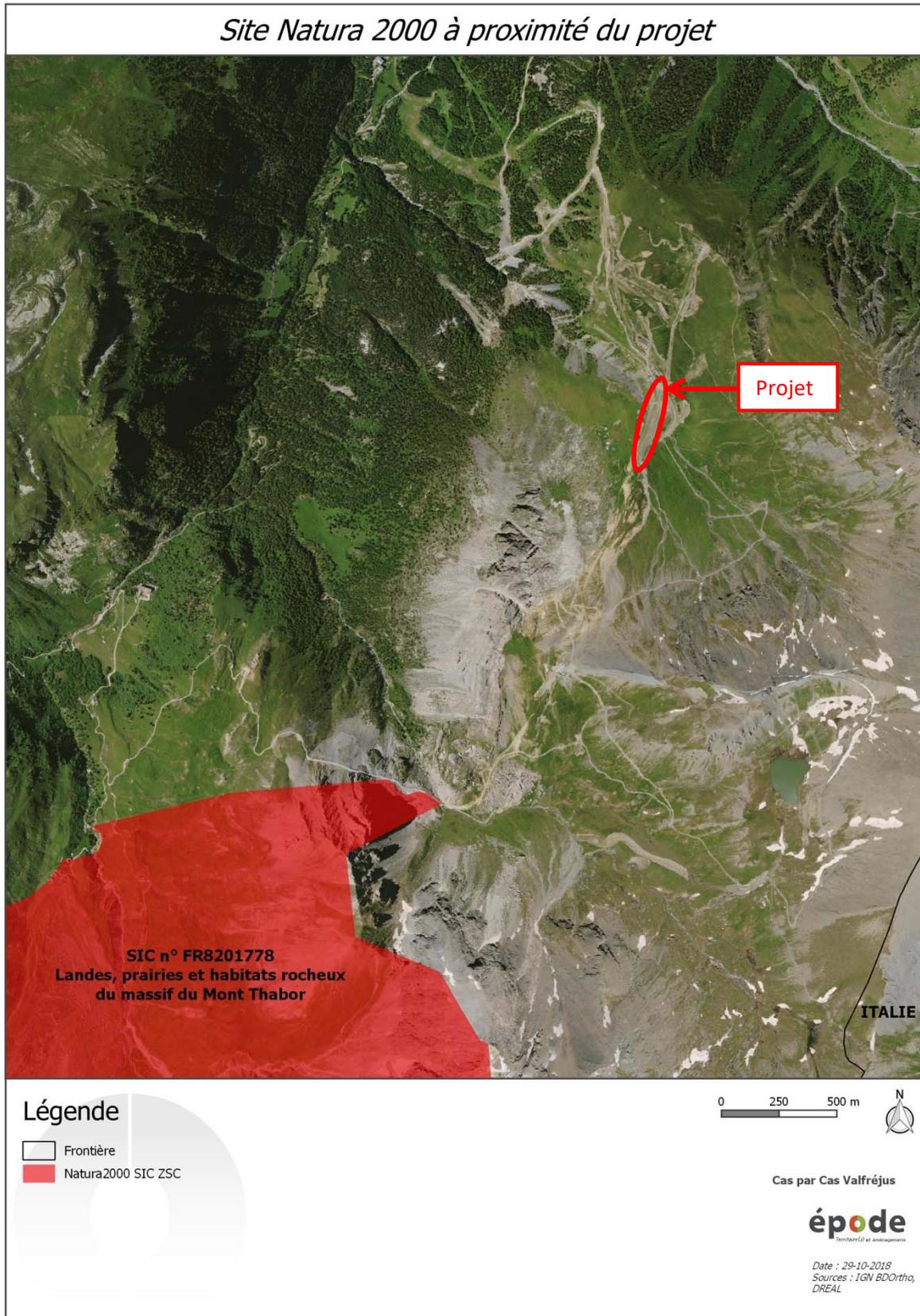
*Photo 4 : vue sur le haut du secteur de projet*

*Source : EPODE Octobre 2018*

**ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET**



## ANNEXE 5 : ZONE NATURA 2000



## ANNEXE 6 : NOTE ENVIRONNEMENTALE

### A. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le Syndicat Mixte Thabor Vanoise (SMTV) souhaite réaménager l'espace débutant existant. Celui-ci étant composé d'un tapis et de deux télécordes successifs dont un inutilisé en raison des difficultés (pente trop raide) rencontrées par les skieurs débutants. De plus, cet unique petit espace débutant est situé sur une zone de convergence des skieurs avec l'arrivée de quatre pistes (Punta Banga, Col, Corniche et Challe), du départ d'une piste (Bovenière) ainsi que d'un télésiège (Punta Banga) et de l'arrivée de la télécabine d'Arondaz. Cette situation ne fait que renforcer la dangerosité de l'espace débutant par la présence de nombreux skieurs.

C'est pourquoi le SMTV souhaite réaliser ce projet afin réduire le nombre de collision entre les skieurs et assurer la sécurité de l'espace débutant en réaménageant cette zone.

L'objectif de ce projet est de retirer les deux télécordes présents sur ce site et de les remplacer par un téléski avec un ou deux lâchers intermédiaires (situé sur l'autre extrémité de la piste). Ceci permettra aux skieurs débutants de choisir une pente plus « douce » (après le premier lâcher) ou une pente plus « raide » à l'arrivée du téléski en fonction de leur progression.

De plus, le tapis présent sur le bas de la zone de projet, situé au milieu de la pente, sera potentiellement déplacé (flèche rouge sur photo ci-dessous) sur la bordure de cette pente afin d'éviter « d'encombrer » encore plus celle-ci.

La zone avait déjà fait l'objet de terrassements en 2013.



**Zone du tapis avec arrivée de la piste Challe et de la télécabine d'Arondaz**

*Epode octobre 2018*

## B. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

### 1) Contexte hydrographique / Zones humides

Sur la commune de Modane de nombreux cours d'eau sont présents, le principal étant la rivière de l'Arc. Trois cours d'eau sont situés dans le périmètre du projet. Toutefois ces cours d'eau sont busés et passent en-dessous de la piste de skis végétalisée.

Lors du passage de l'écologue d'EPODE ces cours d'eau étaient en assec. Il s'agit de ruisseaux temporaires, alimentés par la fonte des neiges et donc en assec en période estivale. Le cours d'eau permanent le plus proche, et en eau lors du passage de l'écologue, est le ruisseau d'Arrondaz (cf carte page suivante).

Par ailleurs, 33 zones humides sont répertoriées sur la commune de Modane par l'inventaire départemental de Savoie réalisé par le CEN 73. Aucune n'est située sur la zone de projet, la plus proche étant le Chalets d'Arrondaz n°73CPNS7334 (à 200 m du projet). Toutefois, l'intervenant d'EPODE a pu inventorier une zone humide à proximité du secteur du projet (20 m).

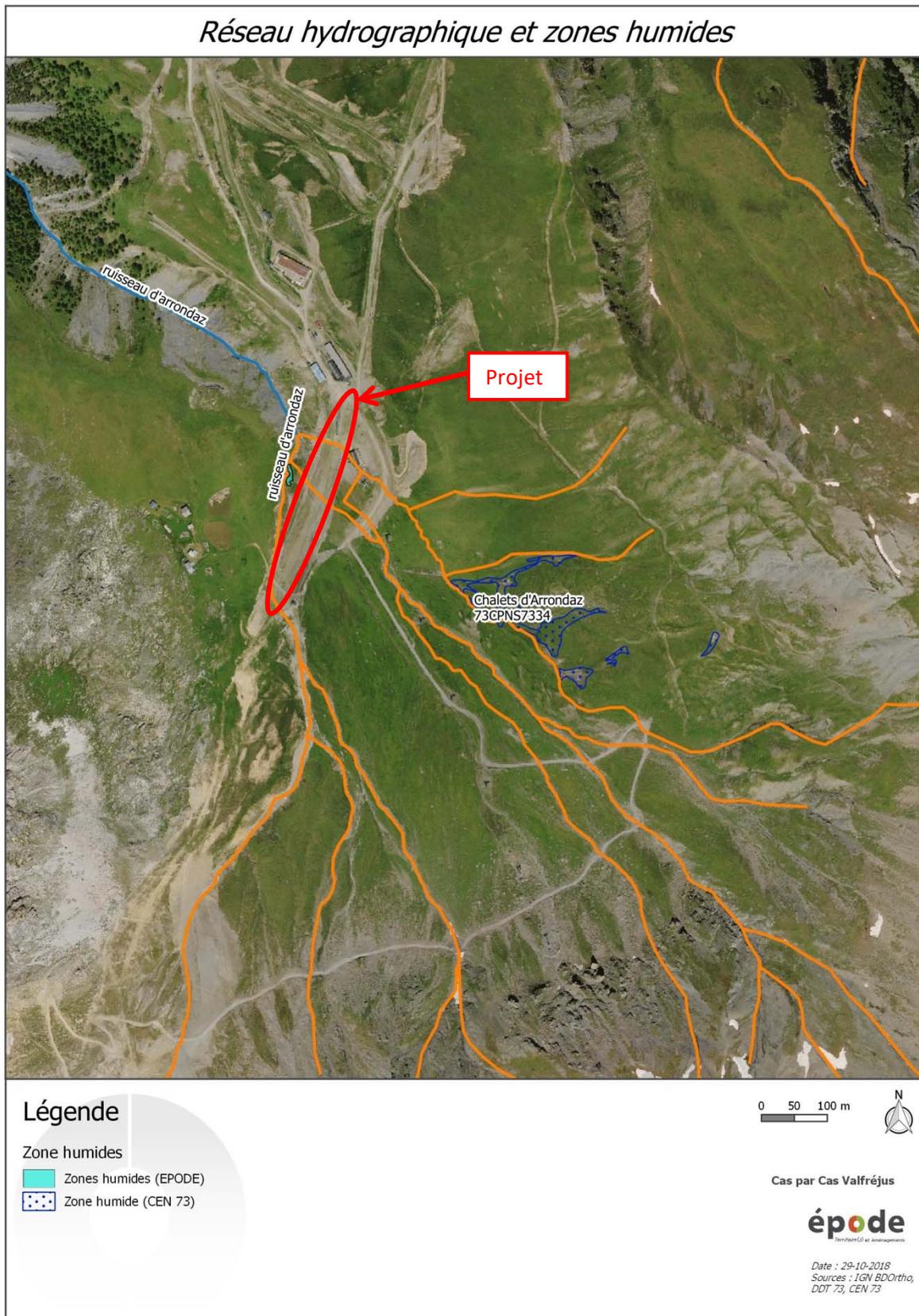


**Cours d'eau en assec busé en amont de la zone de projet**

*Epoque octobre 2018*

Trois cours d'eau traversent la zone de projet, toutefois ceux-ci sont tous busés et passent en-dessous de la piste végétalisée. Ce projet n'engendrera donc pas d'impact sur l'écoulement de ces cours d'eau temporaires correspondant à la fonte des neiges.

En ce qui concerne les zones humides, le projet n'est pas situé sur le périmètre d'une zone humide listée dans l'inventaire départemental de Savoie (CEN 73). Une zone humide a été inventoriée par l'écologue d'Epode mais celle-ci n'est pas située dans la zone de projet (20 m).



## 2) Le milieu naturel

En octobre 2018, un écologue d'EPODE a réalisé une journée de terrain sur la zone de projet.

4 grands types d'habitats naturels ont été répertoriés selon la typologie **Corine Biotopes** (*en italique*, correspondance avec la typologie EUNIS) sur la zone de projet :

- Pelouses acidiphiles alpines et subalpines (36.3 – E4.3)
- Milieus rudéraux :
  - Zones rudérales (87.2 – E5.12)
  - Pistes de ski végétalisées (87.31– E5.13)
- Zone humide
  - Bas marais (54.4 – D2.2).

Concernant la zone de projet seulement un habitat présente un enjeu vis-à-vis du projet. Il s'agit de la zone humide :

- **Bas marais** (54.4 – D2.2)

Les zones humides sont des habitats qui sont gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire et qui possèdent une végétation hygrophile. A proximité de la zone de projet, une zone humide a été inventoriée par les intervenants d'EPODE. Celle-ci est alimentée par une source et vient se jeter dans le ruisseau d'Arrondaz. Ce sont des milieux possédant une végétation particulière, adaptée à une saturation quasi permanente en eau et à la pauvreté du substrat (éléments nutritifs et oxygène).



**Bas marais** (Epoque, octobre 2018)

### Valeur patrimoniale des zones humides

D'un point de vue général, les zones humides comptent aujourd'hui parmi les habitats les plus menacés de notre territoire et possèdent d'ailleurs un statut réglementaire. Leur surface et leur nombre ont déjà connu une très forte régression en raison du développement d'un certain nombre d'activités anthropiques, et ce malgré leur immense valeur patrimoniale, mais aussi fonctionnelle. Cette zone humide est en bonne état de conservation et le projet ne présente aucun impact direct et indirect vis-à-vis de celle-ci. De plus, elle n'est pas située dans la zone de projet.

**La zone de projet comporte majoritairement des habitats naturels déjà remaniés et très anthropisés (piste de skis végétalisée, zone rudérale). Seul un habitat présente un enjeu vis-à-vis du projet. Toutefois, cette zone humide est située à 20 m du projet et aucun travaux d'aménagements n'est prévu dans cette zone, elle ne présente donc pas d'enjeu.**

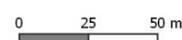
### Cartographie des habitats naturels



#### Légende

Habitats naturels (code corine)

-  Pelouses acidophiles alpines (36.3)
-  Piste de ski végétalisées (87.31)
-  Zones humides
-  Zones rudérales (87.2)



Cas par Cas Valfréjus

**épode**  
Territoire(s) et Aménagement(s)

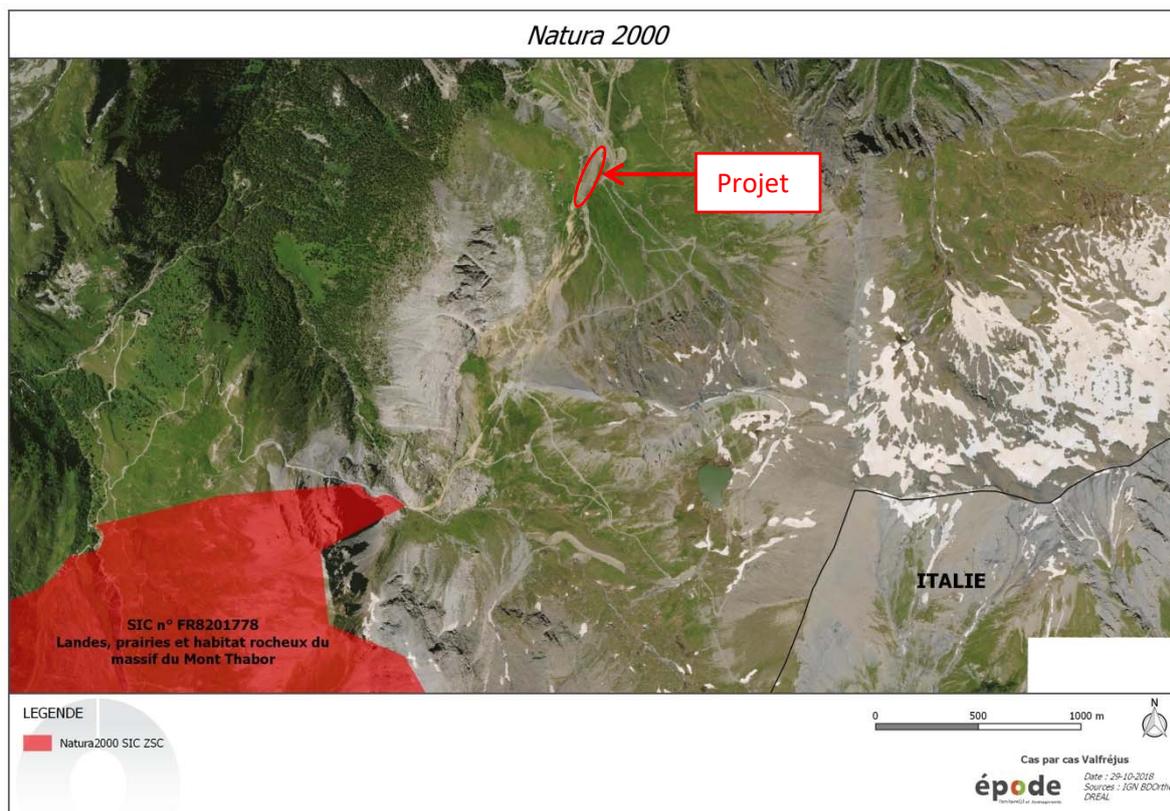
Date : 29-10-2018  
Sources : IGN BDOrtho,  
EPODE

### 3) Milieux d'intérêt écologique et inventaires

#### **Réseau Natura 2000**

La zone d'étude n'est pas localisée dans un site Natura 2000.

Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 1.7 km : il s'agit du site SIC/ZSC FR8201778 – « Landes, prairies et habitats rocheux du massif du Mont Tabor ».



Zone de projet et site Natura 2000

#### **Les Zones d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**

La zone d'étude n'est pas localisée dans une ZICO. La plus proche est le « Parc national de la Vanoise n°00187 » situé à 4 km.

#### **Réserve Naturelle**

Aucune réserve naturelle régionale ou nationale n'est présente à proximité du projet. La plus proche étant la réserve naturelle nationale du « Plan Tueda n°FR3600100 » localisée à plus de 17 km.

#### **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope**

Aucun APPB n'est présent à proximité du projet, le plus proche est le n° FR3800208, il concerne le « Montcenis et vallon de Savine ». Cet Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est situé à plus de 17 km de la zone de projet.

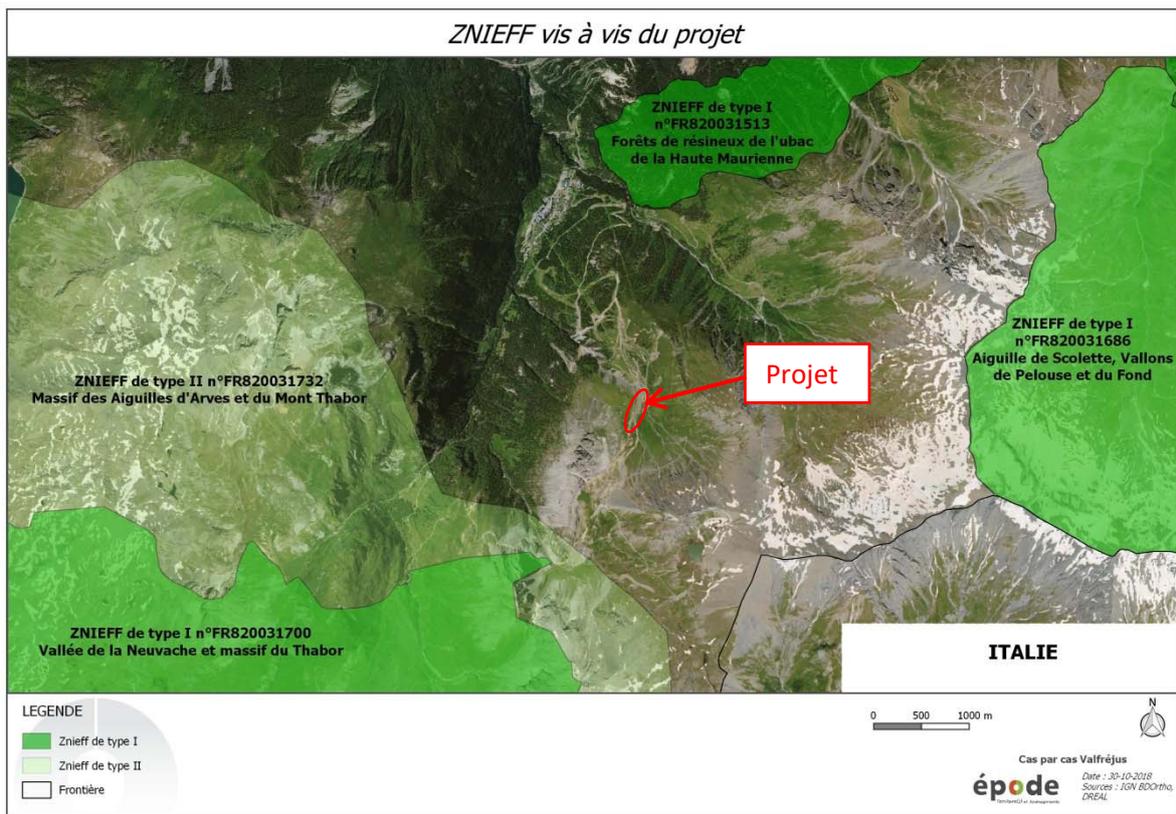
### Zones humides

Le projet n'est concerné par aucune zone humide de l'inventaire départemental réalisé par le CEN 73. La plus proche de cet inventaire est « Chalets d'Arrondaz n°73CPNS7334 » situés à 200 m de la zone de projet. Toutefois une zone humide est identifiée par EPODE à proximité de la zone de projet.

### Zone naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'aire d'étude n'est pas concernée par les périmètres de ZNIEFF. Toutefois, quatre périmètres de ZNIEFF se trouvent à proximité du projet. Le tableau ci-dessous énumère les ZNIEFF situées à proximité ainsi que leur distance par rapport à la zone de projet.

ZNIEFF	Distance vis-à-vis du projet (km)
ZNIEFF de type I n°FR820031732 « Forêts de résineux de l'Ubac de la haute Maurienne »	1.9
ZNIEFF de type I n°FR820031686 « Aiguille de Scolette, Vallons de Pelouse et du Fond	3.4
ZNIEFF de type I n°FR820031700 « Vallée de la Nevache et massif du Thabor »	1.7
ZNIEFF de type II n°FR820031732 « Massif des aiguilles d'Arves et du Mont Thabor »	1.5



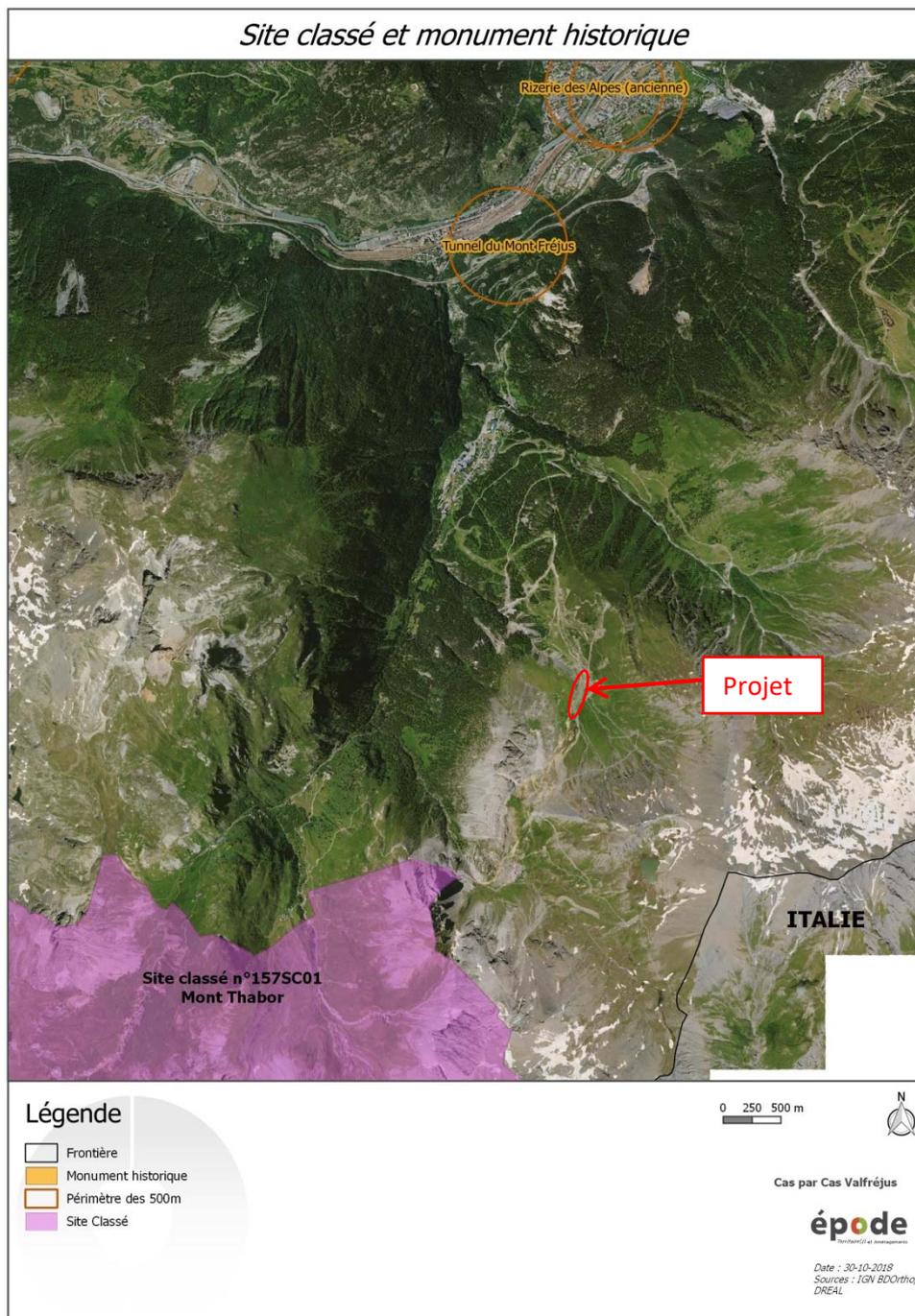
Zone de projet et ZNIEFF

**La zone de projet n'est donc pas concernée par un zonage réglementaire, contractuel ou d'inventaire.**

#### 4) Le paysage

La zone d'étude n'est pas concernée par des sites inscrits, ni des sites classés. Le site classé le plus proche est le Mont Thabor situé à 1800 m de la zone de projet.

De plus, la zone de projet n'est pas située à proximité d'un monument historique, ni dans son périmètre de 500 m. Le plus proche étant celui de l'entrée monumentale du Tunnel ferroviaire du Fréjus situé à 3,2 km du projet.

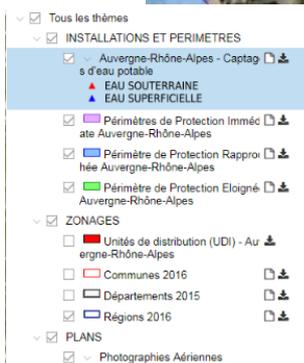
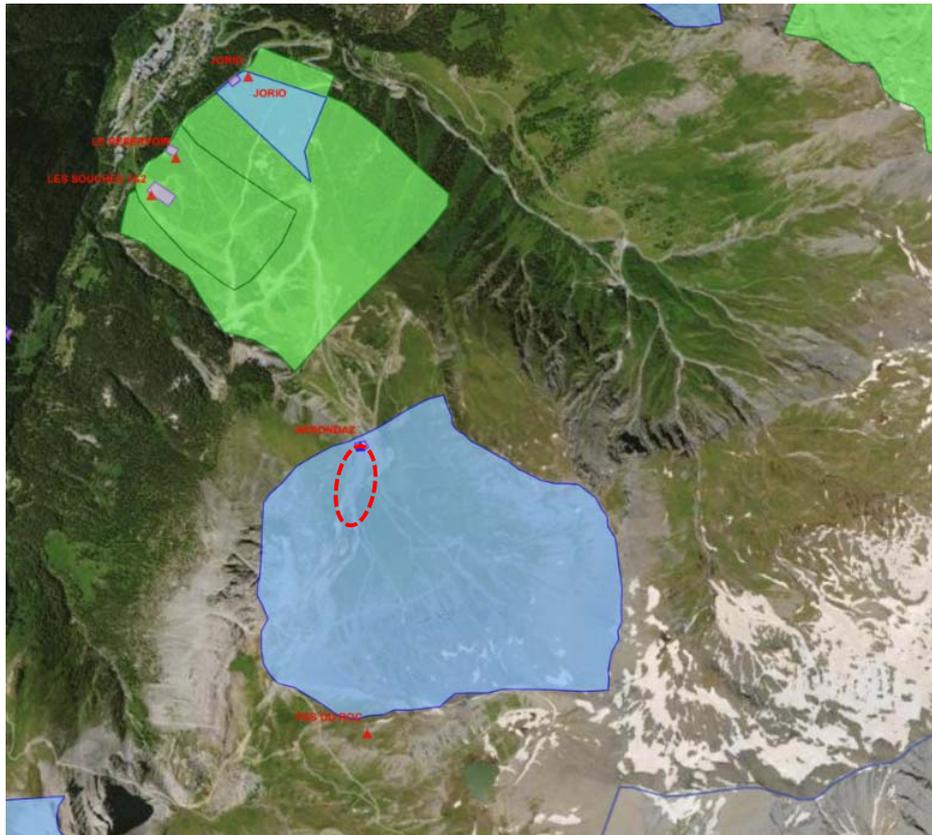


**Carte des sites classés et monument historiques aux abords du projet**

Source : DREAL

### 5) La ressource en eau

La commune de Modane est alimentée en eau potable par plusieurs captages. La zone de projet est située sur le périmètre immédiat et rapproché du captage d'eau superficielle « d'Arrondaz ». Ces périmètres ont été définis à partir d'une étude hydrogéologique de 1986 et n'ont jamais été soumis à une DUP (déclaration d'utilité publique). Au vu des échanges avec la Mairie de Modane, qui n'a pas connaissances de ce captage, nous n'avons aucune certitude, à l'heure actuelle que ce captage soit utilisé.



**Localisation des captages et de leurs périmètres de protection à proximité du site d'étude** (Source : ARS)

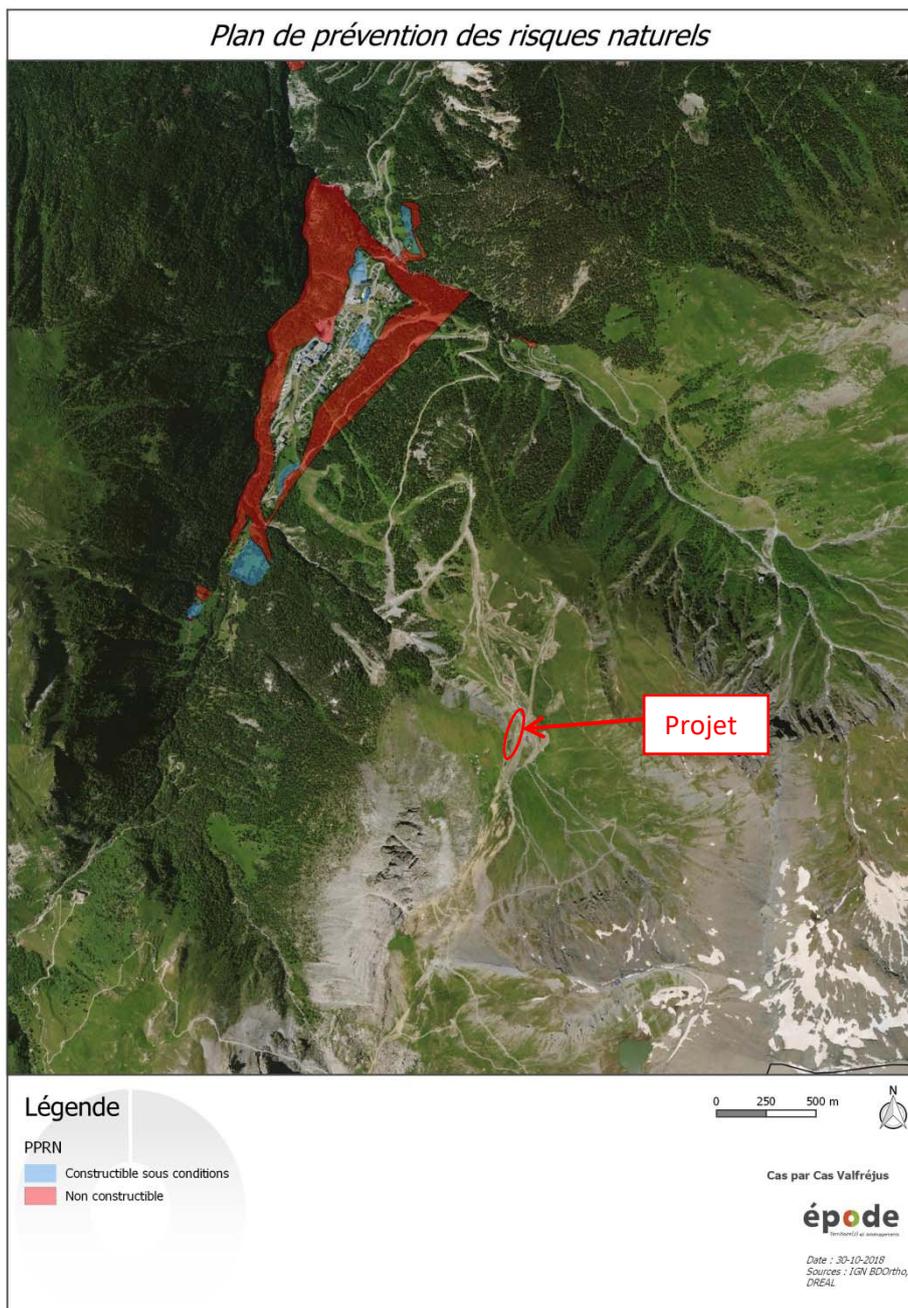
**Le projet est donc concerné par un captage d'eau potable, dont nous n'avons pas d'information de son utilisation. Il n'est pas soumis à une DUP et les périmètres de protection ont été établis suite à un rapport de 1986 d'hydrogéologue.**

### 6) Les risques naturels

Comme la plupart des communes de montagne, la commune de Modane est concernée par des risques naturels.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) a pour but de permettre la prise en compte des risques d'origine naturelle sur une partie du territoire de la commune notamment dans les zones présentant des enjeux (urbanisées ou urbanisables).

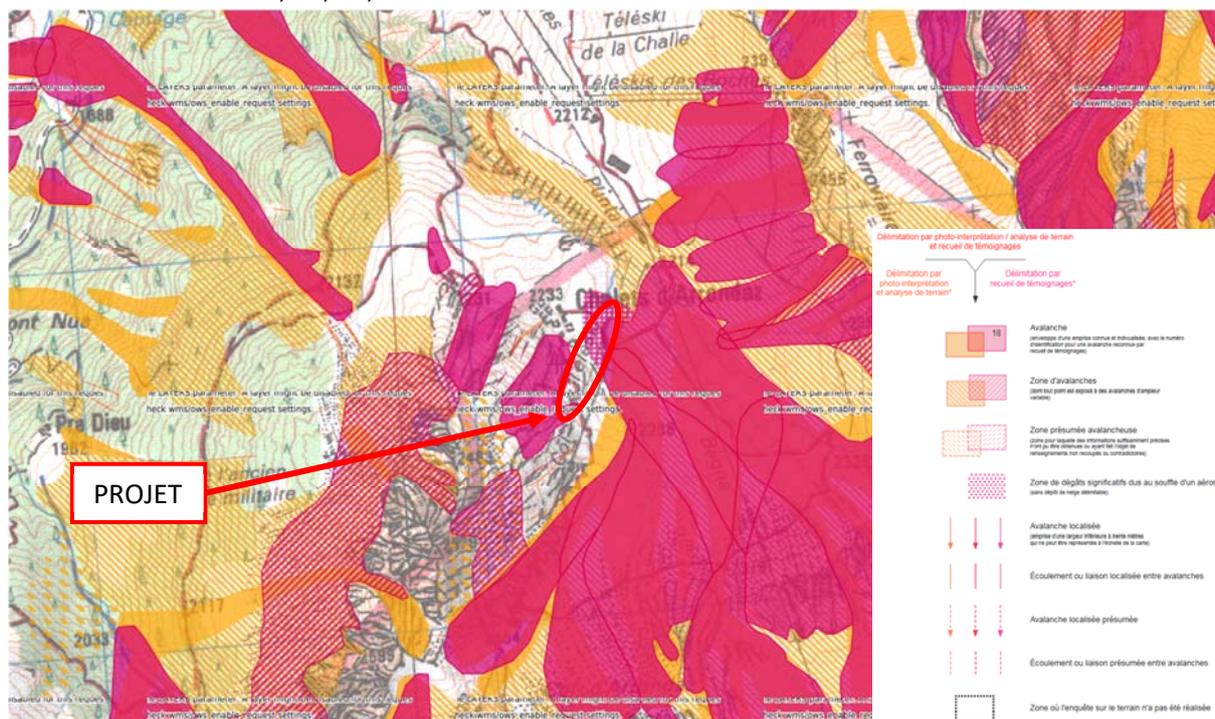
Le PPRN de Modane a été approuvé le 24 février 2012. Il ne concerne cependant que les secteurs urbanisés de la ville de Modane ainsi que de la station village Valfréjus. Le projet n'est donc pas inclus dans ce PPRN.



Dans le cadre de la restructuration du Col et de l'Envers du Col, une étude de risque avalanche a été réalisée en novembre 2012 par le bureau d'étude ALEA SARL.

Le risque avalanche est identifié par la Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux (CLPA) de l'IRSTEA (ex Cemagref). Elle permet d'identifier l'ensemble des couloirs avalancheux présentant un risque sur le secteur urbain et le domaine skiable et naturel.

Selon la CLPA, le téléski sera soumis à la menace des avalanches importantes de tout le cirque de Punta Bagna, bien que se trouvant toujours « en fin de course » des écoulements potentiels : Avalanches CLPA n° 26, 27, 28, 114 et 115.



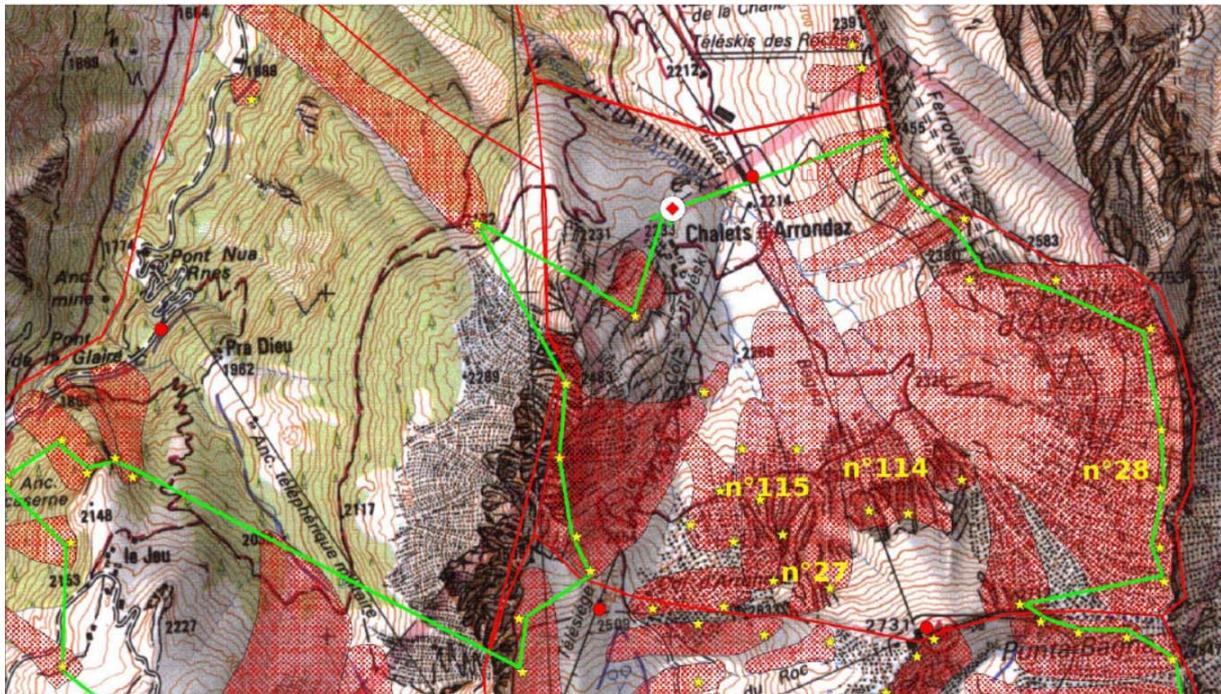
**Extrait de la CLPA de Modane**

Source : map avalanches



**Trajectoires des avalanches susceptibles de menacer le téléski (flèches bleues)**

Actuellement, les avalanches du Cirque de Punta Bagna sont traitées dans le cadre du PIDA. Le PIDA comprend de nombreux points de tir pour traiter les pentes de ce cirque, selon diverses techniques : Grenadage depuis hélicoptère, 2 Catex, 3 Gazex, Grenadage à main.



**Carte du PIDA hélicoptère pour le cirque de Punta Bagna**

Concernant le téléski des Chalets, s'il est arrivé à quelques reprises que le secteur soit atteint par les énormes avalanches potentielles du cirque de Punta Bagna, ce fut toujours par des aérosols et/ou des écoulements de neige sèche et légère, en fin de parcours et avec une puissance limitée.

La pratique régulière du déclenchement préventif, facilitée par le recours aux installations de déclenchement à distance, a nettement réduit le risque d'occurrence des événements exceptionnels.

**La zone de projet est située en fin de parcours d'une zone d'avalanches identifiées par la CLPA, toutefois, ce risque est déjà pris en compte et géré dans le cadre du PIDA du domaine. De plus, le projet n'est pas de nature à créer un nouveau risque.**

### C. SYNTHÈSE

Le projet a bien pris en compte les différents enjeux présents sur le site. Il s'inscrit ainsi dans un contexte à faible enjeu écologique au regard des habitats et espèces qui seront impactés par les travaux.

Dans le cas du projet de réaménagement de l'espace débutant et implantation du téléski des Chalets :

- Il n'est pas localisé dans un zonage naturel réglementaire (parc naturel national, APPB), contractuel (Natura 2000) ou d'inventaire (ZNIEFF)
- Aucun monument historique ou périmètre de protection, ni site archéologique n'est répertorié sur ou à proximité immédiate du secteur de projet,
- Les milieux présents sur la zone sont principalement des habitats naturels déjà remaniés et très anthropisés (pistes de skis végétalisées, zone rudérale). La zone humide présente aux abords de la zone de projet inventoriée par l'intervenant d'Epode ne sera pas impactée par le projet. En effet, cette zone humide est située à 20 m du projet et aucun travaux d'aménagements n'est prévu dans cette zone, elle ne présente pas d'enjeu
- Le site d'étude n'est pas concerné par des risques naturels hormis les risques avalanches qui sont traités dans le plan PIDA du domaine skiable de Valfréjus.
- le projet est concerné par un captage d'eau potable, dont nous n'avons pas d'information sur son utilisation. De plus, il n'est pas soumis à une DUP et les périmètres de protection ont été établis suite à un rapport de 1986 d'hydrogéologue.